

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGAOURDAT Michel, BOURROUILH Daniel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes CASADAVANT Monique – LAILHACAR Corinne – QUENIN Hélène – MM BERROGAIN Nicolas – JOUAN Thierry – LACROUTS Cédric – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENT EXCUSES : Mmes BELLEGARDE Anne – MONCAUBEIG Muriel –

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Approbation marché des travaux en vue de la rénovation du groupe scolaire

Le marché des travaux a été approuvé.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

LOTS		ENTREPRISE	Montant travaux H.T.
1	V.R.D	LAFFITTE	16 381,23 €
2	Neutralisation des remontées capillaires	ISOSEC	5 650,00 €
3	Désamiantage - Démolition - Gros Œuvre	BORDATTO	177 958,37 €
4	Menuiseries bois	CAMPAGNE	60 116,50 €
5	Plâtrerie - Faux plafonds - Isolation	NAYA	35 585,78 €
6	Electricité - Chauffage - Ventilation	INEO AQUITAINE	84 761,94 €
7	Plomberie - Sanitaires	AYPHASSORHO	18 430,99 €
8	Chape - Carrelage - Faïence - Revêtement	LORENZI	49 782,40 €
9	Peinture	LORENZI	10 998,75 €
TOTAL			459 665,96 €

2 – Perspectives budgétaires

Il sera proposé d'inscrire au budget 2016 les projets suivants :

- ✓ *Rénovation du groupe scolaire pour un montant de 600 000 € TTC*
- ✓ *La rénovation du bâtiment Presbytère Poste pour un montant de 540 000 € TTC*
- ✓ *Des sommes seront également inscrites au budget au titre de la voirie rurale (notamment le pont du Geü) dont les travaux auraient déjà du être réalisés en 2015, et également au titre d'immobilisations (dont les travaux pourraient concerner les améliorations de la salle des loisirs et de la mairie).*

Bien entendu, les inscriptions budgétaires définitives seront déterminées à l'occasion du vote du budget après connaissance de l'ensemble des éléments notamment des dotations de l'Etat.

3 – Subventions

Il est proposé de reconduire les subventions aux associations dans les mêmes conditions que l'année passée.

4 – Demande de classement d'un chemin privé en voirie communale

La demande de M. LAHITTE de classer le chemin privé desservant son logement et son exploitation agricole reçoit un avis défavorable. En effet, il existe déjà une voie communale desservant son corps de ferme.

5 – Communes nouvelles

Une communication est faite sur le dispositif des communes nouvelles prévu dans la loi du 16 décembre 2010 permettant de regrouper des communes par création d'une commune nouvelle.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la mise en œuvre de ce dispositif.